

Date: Le jeudi 17 juin 1999 - n° 48

Heure: 10 heures

Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 232 du Règlement, Mme Harel, ministre des Affaires municipales et de la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 71 Loi concernant le transport de matière en vrac dans les contrats municipaux.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel de la Société des alcools du Québec (SAQ), pour l'exercice financier terminé le 27 mars 1999 (dernier samedi de mars).

(Dépôt n° 482-19990617)

Les états financiers des entreprises du gouvernement du Québec, 1997-1998.

(Dépôt n° 483-19990617)

M. Chevette, ministre des Transports, dépose :

Le rapport annuel de la Commission des transports du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 484-19990617)

Un document de consultation intitulé « Réforme du transport par taxi — Pour des services de taxi de meilleure qualité ».

(Dépôt n° 485-19990617)

Mme Goupil, ministre responsable de la Condition féminine, dépose :

Le rapport annuel du Conseil du statut de la femme, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 486-19990617)

M. Bégin, ministre de l'Environnement , dépose :

L'avant-projet de loi intitulé « Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets ».

(Dépôt n° 487-19990617)

Copie de la lettre, en date du 3 février 1999, qu'il a envoyée à M. Léonard, président du Conseil du trésor, concernant la politique relative à la Capitale nationale.

(Dépôt n° 488-19990617)

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le protocole d'entente relatif à la communication de renseignements entre la Régie des rentes du Québec et le ministère du Revenu du Québec, ainsi que l'avis favorable de la Commission d'accès à l'information.

17 juin 1999

(Dépôt n° 489-19990617)

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dépose :

Le rapport annuel du Curateur public du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 490-19990617)

Le rapport annuel de la Commission d'accès à l'information, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 491-19990617)

Le rapport annuel du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998.

(Dépôt n° 492-19990617)

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de la Bibliothèque nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 493-19990617)

M. Boisclair, ministre de la Solidarité sociale, dépose :

Le rapport annuel de la Régie des rentes du Québec (RRQ), pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 494-19990617)

M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, dépose :

Le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce (appelé le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie jusqu'en décembre 1998), pour

17 juin 1999

l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 495-19990617)

M. le Président dépose :

Un rapport en addition au chapitre 11 du tome II du rapport annuel du Vérificateur général à l'Assemblée nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998. (ajout au document n° 114-19990310 de l'Assemblée)

(Dépôt n° 496-19990617)

Le tome I du rapport annuel du Vérificateur général à l'Assemblée nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 497-19990617)

Une brochure sur les faits saillants dudit rapport.

(Dépôt n° 498-19990617)

Le rapport annuel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 499-19990617)

Le rapport de mission, présenté par M. Jacques Chagnon, député de Westmount–Saint-Louis, à la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), tenue à Niamey (Niger), du 12 au 19 février 1999.

(Dépôt n° 500-19990617)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bertrand (Portneuf), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 16 juin 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 204 Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de Saint-Esprit – Rapporté avec des amendements.

17 juin 1999

(Dépôt n° 501-19990617)

Le rapport est adopté.

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Les rapports de la Commission des finances publiques qui, le 16 juin 1999, a étudié en détail les projets de loi :

n° 196 Loi concernant le régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 502-19990617)

n° 195 Loi modifiant la Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi – Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 503-19990617)

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 9, 10, 11 et 16 juin 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 30 Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 504-19990617)

Dépôt de pétitions

M. Vallières (Richmond) dépose :

17 juin 1999

L'extrait d'une pétition, signée par 65 résidents des habitations à loyer modique (HLM) d'Asbestos, concernant une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté.

(Dépôt n° 505-19990617)

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement :

L'extrait d'une pétition, signée par 970 résidents des municipalités de Ham-Nord, Saint-Adrien-de-Ham, Saints-Martyrs-Canadiens, Saint-Fortunat et Notre-Dame-de-Ham, concernant le maintien du Foyer Saints-Anges de Ham-Nord.

(Dépôt n° 506-19990617)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Bordeleau (Acadie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 536 citoyennes et citoyens du Québec, concernant le projet de construction de la Grande Côte des Éboulements.

(Dépôt n° 507-19990617)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, M. Benoit (Orford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 611 personnes oeuvrant auprès des enfants en milieu scolaire dans la région de l'Estrie, concernant dix journées ouvrables d'entrée progressive.

(Dépôt n° 508-19990617)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Dumont (Rivière-du-Loup) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 459 citoyens et citoyennes de la région du Bas-Saint-Laurent, concernant le maintien des services aux élèves à l'École secondaire de Rivière-du-Loup.

(Dépôt n° 509-19990617)

17 juin 1999

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Béchar (Kamouraska-Témiscouata) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 941 citoyens et citoyennes, concernant les services pédagogiques particuliers de l'École secondaire de la Pointe-aux-Trembles.

(Dépôt n° 510-19990617)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Cholette (Hull) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 313 citoyens et citoyennes du comté de Hull, concernant un soutien financier récurrent à être accordé à l'organisme communautaire «Mon chez-nous».

(Dépôt n° 511-19990617)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 106 et 107 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), Me Jean-Paul Roberge soit nommé de nouveau membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes.

Puis M. Bouchard dépose :

Le curriculum vitae de Me Roberge.

(Dépôt n° 512-19990617)

17 juin 1999

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la *Loi sur la fonction publique*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 36 en annexe)

Pour: **111** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 106 et 107 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), Me Claire Laforest, directrice des affaires juridiques du ministère de la Santé et des Services sociaux, cadre juridique, soit nommée membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 5 juillet 1999.

Puis M. Bouchard dépose :

Le curriculum vitae de Me Laforest.

(Dépôt n° 513-19990617)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 106 de la *Loi sur la fonction publique*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 37 en annexe)

Pour: **112** Contre: **0** Abstention: **0**

17 juin 1999

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE conformément à l'article 122 de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1), soit constituée une liste de commissaires suppléants pour entendre les appels interjetés devant la Commission de la fonction publique en vertu de l'article 33 de cette loi, lorsqu'un surplus de travail le justifie, pour une période d'une année à compter du 7 septembre 1999 :

- Me Marc Boisvert, arbitre de griefs;
- Me James R.K. Duggan, avocat à son compte;
- M. Harold Hutchison;
- Me Jean-Alain Lemieux, avocat associé, Morin, Lemieux et associés.

Puis M. Bouchard dépose :

Le curriculum vitae des quatre commissaires suppléants.

(Dépôt n° 514-19990617)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 122 de la *Loi sur la fonction publique*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 38 en annexe)

Pour: **112** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Bouchard, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 58, 58.1 et 58.3 de la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., c. C-12), les personnes suivantes soient nommées membres à temps partiel de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour un mandat de cinq ans à compter des présentes :

- volet droits de la personne : M. Emerson Douyon, psychologue;
- volet droits de la jeunesse : Dre Danielle Grenier, pédiatre.

17 juin 1999

Puis M. Bouchard dépose :

Le curriculum vitae des deux membres à temps partiel.

(Dépôt n° 515-19990617)

La motion est mise aux voix et, aux fins de l'application de l'article 58 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, un vote par appel nominal est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 39 en annexe)

Pour: **112** Contre: **0** Abstention: **0**

M. Chevette, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne, pour la dixième année consécutive, le Jour national des peuples autochtones, le 21 juin 1999, et qu'elle réitère son engagement à poursuivre l'approche de partenariat avec les Autochtones, telle que définie dans les orientations gouvernementales, notamment en concluant des ententes qui leur permettent de participer davantage au développement du Québec tout en conservant et en mettant en valeur leurs cultures et leur identité.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 178 du Règlement de l'Assemblée nationale, soit constituée une commission spéciale afin de procéder à une consultation générale et qu'elle tienne des auditions publiques sur le nouveau cadre de gestion de l'appareil gouvernemental proposé par l'énoncé de politique intitulé « Pour de meilleurs services aux citoyens — Un nouveau cadre de gestion pour la fonction publique », à compter du 21 septembre 1999;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 7 septembre 1999;

QUE cette commission spéciale soit composée des dix membres suivants :

De la Commission des finances publiques :

- M. Simard (Richelieu);
- M. Gendron (Abitibi-Ouest);
- M. Côté (La Peltre);
- M. Williams (Nelligan);

De la Commission de l'administration publique :

- Mme Vermette (Marie-Victorin);
- Mme Dionne-Marsolais (Rosemont);
- M. Paré (Lotbinière);
- M. Kelley (Jacques-Cartier);
- M. Marcoux (Vaudreuil);
- M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis);

QUE le président de la Commission des finances publiques soit président de cette commission spéciale pour la durée du présent mandat;

QUE le président de la Commission de l'administration publique soit vice-président de cette commission pour la durée du présent mandat;

QUE le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique soit

17 juin 1999

membre de ladite commission pour la durée du présent mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à une consultation générale et qu'elle tienne des auditions publiques en matière de transport par taxi, en prenant comme outil de référence le document de consultation intitulé « Réforme du transport par taxi — Pour des services de meilleure qualité », à compter du 19 octobre 1999;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 8 octobre 1999;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à une consultation générale et qu'elle tienne des auditions publiques sur l'avant-projet de loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives en matière de gestion des déchets, à compter du 7 septembre 1999;

QUE les mémoires soient reçus au Secrétariat des commissions au plus tard le 27 août 1999;

17 juin 1999

QUE le ministre de l'Environnement soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Brassard, leader du gouvernement, présente une motion concernant des consultations générales sur les impacts du projet de loi C-68 sur le système de justice pénale pour adolescents; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Brassard, leader du gouvernement, propose ;

QUE la Commission des institutions procède à des consultations particulières sur un avant-projet de loi, Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs et d'autres dispositions législatives, à compter du 24 août 1999 et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- Association des ingénieurs conseils;
- Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec;
- Association des ingénieurs du gouvernement du Québec;
- Syndicat professionnel des ingénieurs de la ville de Montréal et de la CUM;
- Alliance des manufacturiers du Québec;
- Ordre des technologues professionnels;
- Conseil du patronat du Québec (CPQ);
- Association des industries forestières du Québec (AIFQ);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante;
- Association de la construction du Québec;
- Union des producteurs agricoles (UPA);
- Hydro-Québec;
- Cascades Inc.;
- Syndicat des techniciens d'Hydro-Québec;
- Corporation des maîtres électriciens du Québec;
- Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec;
- Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ);
- Association des informaticiens du Québec;
- Conseil des responsables de l'informatique publique;
- Association québécoise pour l'hygiène, la santé et la sécurité au travail (AQHSST);

- Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST);
- Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux;
- Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ);
- Ordre des agronomes ;
- Ordre des architectes ;
- Ordre des évaluateurs agréés ;
- Ordre des chimistes ;
- Ordre des ingénieurs;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 40 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de terminer l'étude détaillée du projet de loi n° 39, Loi concernant la Société nationale du cheval de course;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, et n° 194, Loi concernant le regroupement des

17 juin 1999

municipalités d'Iberville, de l'Acadie, de Saint-Athanase, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de Saint-Luc;

enfin, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 40 des règles de fonctionnement de l'Assemblée quant au délai de convocation des intéressés dans le cadre de l'étude d'un projet de loi d'intérêt privé :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 215, Loi concernant le Régime de retraite pour certains employés du Centre hospitalier de l'Université Laval.

Dépôts de documents

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, dépose :

Les comptes publics du gouvernement du Québec, en trois volumes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1998, conformément à l'article 72 de la *Loi sur l'administration financière* (L.R.Q., c. A-6).

(Dépôt n° 516-19990617)

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 28, Loi sur les sages-femmes.

17 juin 1999

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de Mme Goupil, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 28, Loi sur les sages-femmes, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 28 est adopté.

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 43, Loi concernant certaines dispositions dérogatoires dans les lois relatives à l'éducation, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 43 est adopté.

À 13 heures, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, propose que le projet de loi n° 26, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 26 est adopté.

17 juin 1999

Commission plénière

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments.

Le projet de loi n° 69 est étudié en commission plénière, puis il est rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 22 et 230 du Règlement, Mme Marois, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que le projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 69 est adopté.

À 17 h 58, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 04.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au

17 juin 1999

projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi de police.

Le rapport est adopté à la majorité des voix.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi de police, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 44 est adopté.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 52, Loi modifiant la Loi concernant les enquêtes sur les incendies, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 52 est adopté.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 20, Loi modifiant la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur la Régie des alcools, des courses et des jeux, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 20 est adopté.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 60, Loi sur l'évaluation environnementale du projet de parachèvement du développement hydroélectrique de la rivière Churchill, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 60 est adopté.

17 juin 1999

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation afin d'instituer le comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 7 est adopté.

M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, au nom de M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que le projet de loi n° 17, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique pour les autochtones cris, inuit et naskapis, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 17 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 35, Loi modifiant la Loi sur le mérite agricole.

Après débat, le rapport est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation relatif au projet de loi n° 41, Loi abrogeant la Loi sur les grains et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et d'autres dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Trudel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

17 juin 1999

Sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné.

À 23 h 56, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 18 juin 1999.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que Me Roberge soit nommé membre de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 36)

POUR - 111

Arseneau	Beaumier	Bertrand	Boulianne
Barbeau	Béchar	<i>(Portneuf)</i>	Brassard
Baril	Bédard	Bissonnet	Brodeur
<i>(Arthabaska)</i>	Bégin	Blanchet	Brouillet
Baril	Benoit	Boisclair	
<i>(Berthier)</i>	Bergeron	Bordeleau	
Beauchamp	Bergman	Bouchard	
Beaudoin	Bertrand	Boucher	
Beaulne	<i>(Charlevoix)</i>	Boulerice	

17 juin 1999

Caron	Gagnon-Tremblay	Marois
Carrier-Perreault	Gautrin	Marsan
Chagnon	Gauvin	Middlemiss
Charest	Gendron	Morin
(Rimouski)	Gobé	Mulcair
Charest	Goupil	Normandeau
(Sherbrooke)	Harel	Ouimet
Chenail	Houda-Pepin	Papineau
Chevrette	Jérôme-Forget	Paquin
Cholette	Jolivet	Paradis
Cliche	Julien	Paré
Copeman	Jutras	Payne
Côté	Kelley	Pelletier
(Dubuc)	Kieffer	(Abitibi-Est)
Côté	Labbé	Perreault
(La Peltrie)	Lachance	Poulin
Cousineau	Lamquin-Éthier	Robert
Cusano	Laporte	Rochon
Delisle	Laprise	Simard
Désilets	Leduc	(Montmorency)
Deslières	Legault	Simard
Després	Léger	(Richelieu)
Dion	Lelièvre	Sirros
Dionne-Marsolais	Lemieux	St-André
Doyer	Léonard	Tranchemontagne
Duguay	Létourneau	Trudel
Dumont	Loiselle	Vallières
Dupuis	MacMillan	Vermette
Facal	Maltais	Whissell
Fournier	Marcoux	Williams
Gagnon		

CONTRE - 0

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que Me Laforest soit nommée

17 juin 1999

membre de la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 37)

POUR - 112

Arseneau	Boulerice	Després	Lachance
Barbeau	Boulianne	Dion	Lamquin-Éthier
Baril	Brassard	Dionne-Marsolais	Laporte
(Arthabaska)	Brodeur	Doyer	Laprise
Baril	Brouillet	Duguay	Leduc
(Berthier)	Caron	Dumont	Legault
Beauchamp	Carrier-Perreault	Dupuis	Léger
Beaudoin	Chagnon	Facal	Lelièvre
Beaulne	Charest	Fournier	Lemieux
Beaumier	(Rimouski)	Gagnon	Léonard
Béchar	Charest	Gagnon-Tremblay	Létourneau
Bédard	(Sherbrooke)	Gautrin	Loiselle
Bégin	Chenail	Gauvin	MacMillan
Benoit	Chevrette	Gendron	Maltais
Bergeron	Cholette	Geoffrion	Marcoux
Bergman	Cliche	Gobé	Marois
Bertrand	Copeman	Goupil	Marsan
(Charlevoix)	Côté	Harel	Middlemiss
Bertrand	(Dubuc)	Houda-Pepin	Morin
(Portneuf)	Côté	Jérôme-Forget	Mulcair
Bissonnet	(La Peltrie)	Jolivet	Normandeau
Blanchet	Cousineau	Julien	Ouimet
Boisclair	Cusano	Jutras	Papineau
Bordeleau	Delisle	Kelley	Paquin
Bouchard	Désilets	Kieffer	Paradis
Boucher	Deslières	Labbé	Paré
Payne	Robert	Simard	Trudel
Pelletier	Rochon	(Richelieu)	Vallières
(Abitibi-Est)	Simard	Sirros	Vermette
Perreault	(Montmorency)	St-André	Whissell
Poulin		Tranchemontagne	Williams

CONTRE - 0

17 juin 1999

ABSTENTION - 0

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que soient nommés des commissaires suppléants à la Commission de la fonction publique :

(Vote n° 38)

(identique au vote n° 37)

Sur la motion de M. Bouchard, premier ministre, proposant que soient nommés des membres à temps partiel à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse :

(Vote n° 39)

(identique au vote n° 37)